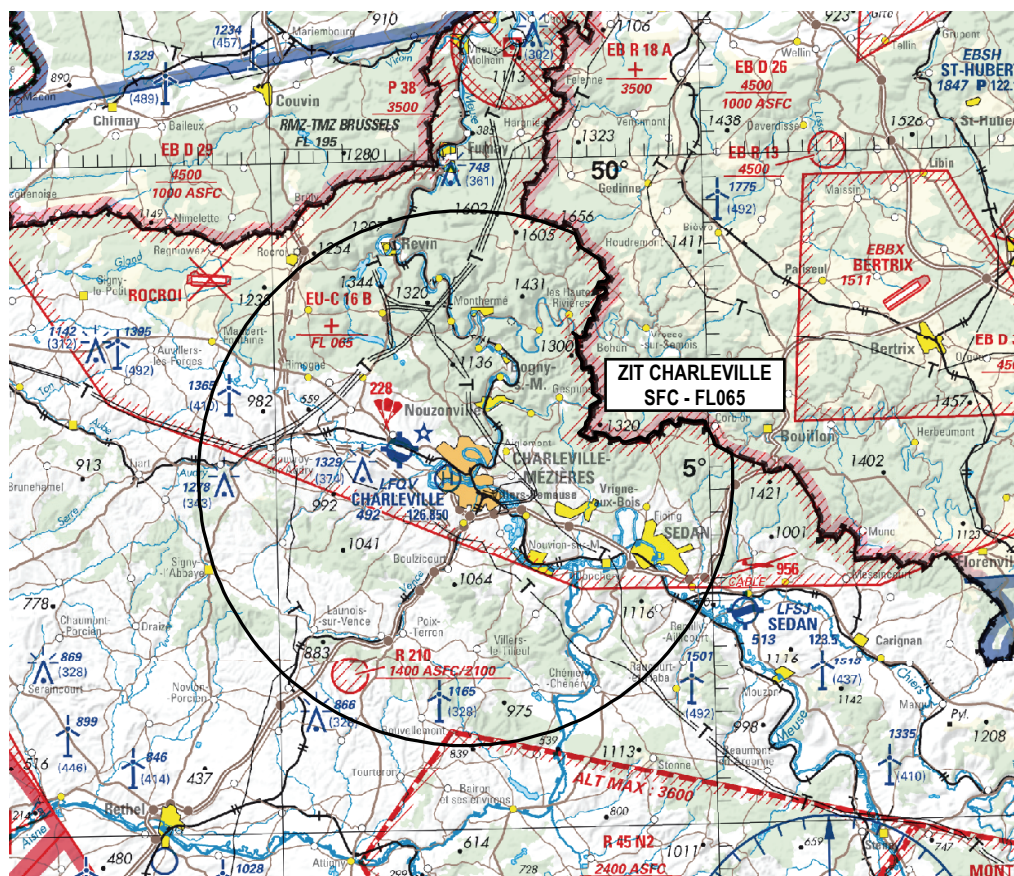


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) liée au renforcement de la sûreté aérienne au-dessus de la ville de Charleville-Mézières

En vigueur : Le 07 novembre 2018 de 0600 à 1600

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Charleville-Mézières LFQV, Sedan-Douzy LFSJ



ACTIVITÉ

A l'occasion du renforcement de la sûreté aérienne au-dessus de la ville de Charleville-Mézières le 07 NOV 2018, une zone interdite (ZIT CHARLEVILLE) est mise en œuvre à titre temporaire.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZIT CHARLEVILLE active le 07 NOV
2018 de 0600 à 1600.

INFORMATION DES USAGERS

RAKI (CDC [Centre de Détection et de
CTL MIL] de Cinq Mars La Pile) :
143.550 MHz / 317.500 MHz ;
PARIS INFO : 125.700 MHz.

CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration interdite, y compris aux aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception des aéronefs assurant les missions suivantes :

- missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique dont l'exécution est incompatible avec le contournement de la ZIT,
- missions au profit de la Défense,
- aéronefs participant à l'activité.

STATUT

La ZIT se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

CAM : services de contrôle, d'information de vol et d'alerte.

GESTIONNAIRE

CDC de Cinq-Mars-la-Pile (Tél : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00) ou, en cas d'indisponibilité technique, CDC de remplacement.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

49°46'30.41" N, 005°01'39.96" E
arc horaire de 12.00nm de rayon centré sur 49°45'41.00" N, 004°43'12.00" E
49°56'30.84" N, 004°51'08.99" E
frontière franco-belge
49°46'30.41" N, 005°01'39.96" E

SFC - FL065

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Toute activité aérienne, sportive et récréative (cf AIP ENR 5.5) sera suspendue à l'intérieur de la ZIT.

Le Syndicat Intercommunal de Gestion et Valorisation de l'aérodrome de Sedan-Douzy (LFSJ) s'assurera que l'ensemble de ses activités n'interfère pas avec la ZIT. Toute activité sur l'aérodrome de Sedan-Douzy (LFSJ) sera soumise à acceptation du détachement de liaison de l'armée de l'air.

Les usagers sont invités à prendre connaissance quotidiennement des NOTAM modificatifs ou complémentaires publiés.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant le 07 novembre 2018 :

Pour tout renseignement concernant la sûreté aérienne :

Commandement de la Défense aérienne et des Opérations aériennes
Sous-cheferie défense aérienne – bureau action aérospatiale de l'Etat
Division DPSA
Base Aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun
BP19
69579 LIMONEST CEDEX
Tél : +33(0)4.69.84.47.58 ou +33(0)4.26.59.90.86

A compter du 07 novembre 2018 :

Pour toute information sur les activités :

CNOA : Tél : +33(0)4.78.14.31.33 ou +33(0)4.78.14.31.36
CDC de CINQ MARS LA PILE / Chef contrôleur du CDC : Tél : +33(0)2.47.96.28.63 ou 30.00 - Fax : +33(0)2.47.96.28.62